

Principes arrêtés en 2012

- Le DDPS décide de ne conserver qu'une base d'hélicoptères sur l'aérodrome militaire de Dübendorf
- La Confédération étudie la faisabilité économique d'un champ d'aviation

Appel d'offres pour l'exploitation civile 2013/2014

- Le DETEC organise l'appel d'offres pour l'exploitation civile
- 2014 : l'exploitation civile est confiée à Flugplatz Dübendorf AG (FDAG)

Adaptation de la partie conceptuelle du PSIA 2015-2016

- Le Conseil fédéral inscrit la reconversion en aérodrome civil dans la partie conceptuelle du PSIA
- Adaptation du Plan sectoriel militaire et du plan directeur du canton de Zürich

Élaboration de la fiche PSIA 2017/2019

- Processus de coordination
- Procédure ordinaire (avec consultation des autorités et de la population)

Interruption du processus PSIA 2019/2020

- Le Conseil fédéral décide d'interrompre le processus PSIA et la collaboration avec FDAG

Planification par le canton Zürich à partir de 2020

- En collaboration avec la Confédération et les communes, le canton de Zürich a conçu un modèle cible pour l'utilisation du site de l'aérodrome (rapport de synthèse)
- La planification aéronautique sera affinée d'ici 2022 dans le cadre d'un projet de développement